



HANDICAP ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE



Il faut des règles pour que tout le monde puisse participer.
 Et il faut des pictogrammes et des textes simples pour aider à comprendre.

2. HANDICAP ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Pour les Bureaux, la participation a dès l'origine un statut incontournable. Durant le développement du projet, les futures habitantes et futurs habitants doivent contribuer à l'affinement des options architecturales, préciser les aménagements extérieurs et se donner toutes les bases utiles au vivre ensemble à venir. Afin que les personnes concernées d'Ensemble et de la Codha puissent toutes aller en ce sens, se comprendre, se connaître et dialoguer avec les architectes et autres intervenants, un processus pilote est mis en place.

LE GROUPE PARTICIPATION: UNE EXPERTISE PLURIELLE

Faute d'expérience équivalente pour servir d'exemple, la fondation Ensemble et la Codha optent pour le pragmatisme. Des personnes ressources aux profils complémentaires sont réunies pour penser la démarche participative, l'accompagner et la réajuster chaque fois que nécessaire. Ce « groupe participation » comprend un psychologue, deux personnes de la Codha responsables du projet, une coordinatrice pédagogique d'Ensemble et une membre de la direction de la fondation, également responsable du projet.



- veiller à ce que la participation parte véritablement des points d'intérêt et de la réalité des futures habitantes et futurs habitants, autant dans le cas des bénéficiaires d'Ensemble que pour les autres ;
- veiller à ce que la démarche ne soit jamais « alibi », être le gardien des objectifs d'inclusion ;
- intervenir comme médiateur, également entre la Codha et la fondation Ensemble, dont les attentes peuvent parfois diverger.

LE DÉFI POUR LA FONDATION ENSEMBLE

Pour Ensemble, une question résume les défis à relever. Quels sont les facteurs qui favorisent la participation sociale d'une personne en situation de handicap ? Les modèles actuels mettent l'accent sur l'interaction entre les caractéristiques de la personne, d'une part, et les facilitateurs et obstacles présents dans l'environnement physique et social, d'autre part. Au gré des changements modifiant l'interaction, la situation et la capacité de la personne à y répondre évoluent. La rencontre entre les facteurs personnels et les facteurs contextuels peuvent entraver



ou favoriser la capacité à mener les activités courantes et à assumer les rôles sociaux valorisés (HETS 2022-2). Par activités courantes, on entend la communication, le déplacement, la nutrition, les conditions physiques et le bien-être psychologique, les soins personnels et la santé, ainsi que l'habitation. Quant aux rôles sociaux valorisés, ils comprennent les responsabilités, les relations interpersonnelles, la vie associative et spirituelle, l'éducation, le travail et les loisirs. La conjonction de ces activités et de ces rôles sociaux constitue les habitudes de vie. Et ces habitudes assurent l'existence et l'épanouissement de la personne au sein de la société (HETS 2022-2).

Au niveau du quotidien, la participation est à la fois le levier et la cible à atteindre. Elle doit favoriser l'intégration et l'inclusion, et doit aussi pouvoir donner du sens au vivre ensemble. Pour les Bureaux, l'objectif est donc de placer dès le départ les bénéficiaires d'Ensemble au cœur de l'action – les équipes d'accompagnement aidant à leur autodétermination. Il s'agit de créer des conditions propices aux délégations de compétences et de responsabilités, ainsi qu'aux décloisonnements, tout en assurant aussi



les soutiens et la sécurité nécessaires. En plus de la participation aux décisions ponctuelles requises par l'affinement du projet architectural, l'ambition est en effet de préparer et permettre durablement la participation sociale à la dynamique de vie appelée à se développer.

LE DÉFI POUR LA CODHA

Dès sa création, la Codha se donne comme principe de « construire pour les habitants avec les habitants ». Les coopératrices et coopérateurs s'impliquent dès la phase de développement du projet qui leur est destiné. Sur proposition du maître d'ouvrage et des architectes, les décisions collectives portent sur différents postes architecturaux. Il s'agit par exemple de faire des choix concernant les aménagements intérieurs et extérieurs, les attributions d'usage de certains espaces, les matériaux et les couleurs. Parallèlement, en perspective du vivre ensemble, les futures habitantes et futurs habitants se constituent en association. À la fin du chantier, l'association prend la suite de la maîtrise d'ouvrage pour assurer la gestion de l'immeuble et du vivre ensemble au quotidien.

Au sein de la Codha, la participation est donc une pratique consacrée, autant pendant la phase de développement des projets, que durant l'exploitation des bâtiments réalisés. Le cadre éthique et opérationnel dans lequel elle s'inscrit est défini par différents documents – une charte écologique, une charte participative et un contrat de gestion réglant les responsabilités respectives des associations d'immeubles et de la coopérative. Mais rien ne garantit que ce modèle soit répliquable dans le cadre du projet des Bureaux.

LES ATTENTES LIÉES À LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Pourquoi inviter les futures habitantes et futurs habitants à faire des choix durant la conception et la construction des immeubles ? La première réponse est connue : la participation permet aux architectes d'avoir une meilleure connaissance des besoins et attentes des personnes qui s'installeront dans les bâtiments projetés. D'où la possibilité d'ajuster le travail en cours. Et pour les futures habitantes et futurs habitants, le



fait d'être partie prenante est l'occasion de s'approprier graduellement leur futur cadre de vie.

Dans le cas des Bureaux, d'autres apports sont également attendus. En particulier pour les bénéficiaires d'Ensemble, la démarche peut constituer en un apprentissage à la citoyenneté et aider au renforcement de leur autonomie. Dans ce but, la démarche participative doit prendre en compte les capacités de chacune et chacun en matière de compréhension, d'abstraction, de projection et de concentration. Tout le monde doit comprendre les questions et pouvoir s'exprimer. Parallèlement, il faut aussi pouvoir expérimenter la mixité, l'espace d'expression, l'autodétermination et

les modes de prise de décision. L'enjeu n'est pas de gommer les différences, mais de réduire les obstacles pour favoriser le déploiement des capacités et compétences de chacune et de chacun.

Toutefois, l'objectif majeur dépasse les points ci-dessus. Le but de la participation est de poser des bases solides pour une communauté habitante inclusive et pour l'entretien durable d'un

vivre ensemble vecteur d'épanouissement. Un rêve de société idéale ! La démarche doit donc nourrir la rencontre et le tissage des liens sociaux. Elle doit préparer et permettre la création d'une association réunissant la totalité des habitantes et habitants sans distinction – une association appelée à cogérer les immeubles, ses espaces partagés et la bonne organisation des activités en rapport.

Et pour que les personnes puissent construire leur collectif tout en se familiarisant avec leur futur lieu de vie, c'est sur place et pendant les travaux que sont organisés presque tous les ateliers participatifs. Parmi les conteneurs des ouvriers et de la direction des travaux, un « espace chantier » est prévu à cet effet.

QUELQUES REPÈRES

Groupe participation

- Mission : penser la démarche participative, l'accompagner et la réajuster quand nécessaire.
- Composition : un psychologue et médiateur ; deux personnes de la fondation Ensemble ; deux personnes de la Codha.
- Peut être associée : toute personne dont l'expertise est utile à un moment ou à un autre.

Espace chantier

- Où et quand : sur le site de la construction, parmi les conteneurs des ouvriers et de la direction des travaux ; pendant toute la durée du chantier.
- Pourquoi : pour répondre non seulement aux besoins de confort des ouvriers, mais également pour accueillir des ateliers participatifs, ainsi que des moments de convivialité et de fête.

